

Régime Général - Tableau n° 15 ter

LESIONS PROLIFERATIVES DE LA VESSIE PROVOQUEES PAR LES AMINES AROMATIQUES ET LEURS SELS ET LA N.NITROSO-DIBUTYLAMINE ET SES SELS

Création : 10 novembre 1995 (06/11/95)

DESIGNATION DES MALADIES	DELAI de prise en charge	LISTE INDICATIVE DES PRINCIPAUX TRAVAUX susceptibles de provoquer ces maladies
<p style="text-align: center;">- A -</p> <p>Lésions primitives de l'épithélium vésical confirmées par examen histo-pathologique ou cytopathologique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - lésions malignes ; - tumeurs bénignes. 	<p>30 ans (sous réserve d'une durée d'exposition de 5 ans).</p>	<p style="text-align: center;">- A -</p> <p>Fabrication, emploi, manipulation exposant à des produits comportant l'apparition à l'état libre des substances limitativement énumérées ci-après :</p> <ul style="list-style-type: none"> . 4-amino biphényle et sels (xénylamine) ; . 4,4'-diaminobiphényl et sels (benzidine) ; . 2-naphtylamine et sels ; . 4,4'-méthylène bis (2 chloroaniline) et sels (MBOCA dite MOCA).
<p style="text-align: center;">- B -</p> <p>Lésions primitives de l'épithélium vésical confirmées par examen histo-pathologique ou cytopathologique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - lésions malignes ; - tumeurs bénignes. 	<p>30 ans (sous réserve d'une durée d'exposition de 10 ans).</p>	<p style="text-align: center;">- B -</p> <p>Fabrication, emploi, manipulation exposant à des produits comportant l'apparition à l'état libre des substances limitativement énumérées ci-après :</p> <ul style="list-style-type: none"> . 3,3'-diméthoxybenzidine et sels (o.dianisidine) ; . 3,3'-diméthylbenzidine et sels (o.tolidine) ; . 2-méthyl aniline et sels (o.toluidine) ; . 4,4'-méthylène bis (2 méthylaniline) et sels (ditolylbase) ; . Para chloro ortho toluidine et sels ; . Auramine (qualité technique) ; . Colorants dérivés de la benzidine : direct black 38, direct blue 6, direct brown 95 ; . N.nitroso-dibutylamine et ses sels.